



Ordre national
des pharmaciens

Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

**Publication
des comptes**

**EXTRAIT DES
COMPTES ANNUELS
DE L'ORDRE DES
PHARMACIENS**

2024

***Conseil national
Séance du 26 mai 2025***

TABLE DES MATIERES

1. Bilan actif	1
2. Bilan passif	2
3. Compte de résultat	3
4. Extrait du rapport du commissaire aux comptes	4

1. Bilan actif

POSTES	Au 31 décembre 2024			Au 31 déc. 2023	Variations
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	11 712 783,33	7 233 963,10	4 478 820,23	4 191 069,60	287 750,63
Sous total :	11 712 783,33	7 233 963,10	4 478 820,23	4 191 069,60	287 750,63
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	2 332 894,88	-	2 332 894,88	2 332 894,88	-
Constructions					
Structure	26 355 127,34	8 223 286,84	18 131 840,50	18 603 466,54	- 471 626,04
Toiture-étanchéité	485 240,82	406 697,33	78 543,49	98 822,82	- 20 279,33
Ravalement-menuiserie extérieures	1 445 690,33	1 190 336,14	255 354,19	293 454,14	- 38 099,95
Chauffage-climatisation	2 209 858,63	1 331 487,12	878 371,51	1 351 490,73	- 473 119,22
Autres installations techniques	5 224 365,36	4 260 027,71	964 337,65	1 210 913,69	- 246 576,04
Installations et agencements	5 088 237,87	4 235 608,47	852 629,40	718 277,06	134 352,34
Sous total :	43 141 415,23	19 647 443,61	23 493 971,62	24 609 319,86	-1 115 348,24
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Matériel Imprimerie et divers	124 440,60	124 440,60	-	2 847,38	- 2 847,38
Installations et aménagements divers					-
Matériel de bureau	85 802,66	82 511,76	3 290,90	5 415,09	- 2 124,19
Matériel de transport	20 505,23	20 505,23	-	1 158,39	- 1 158,39
Matériel informatique	3 434 942,92	2 437 278,69	997 664,23	951 156,61	46 507,62
Mobilier de bureau	499 890,38	324 191,20	175 699,18	120 625,91	55 073,27
Œuvres d'art	8 200,00	-	8 200,00	8 200,00	-
Immobilisations en cours	2 549 970,65	-	2 549 970,65	1 465 884,61	1 084 086,04
Avances et acomptes sur Immobilisations	-	-	-	-	-
Sous total :	6 723 752,44	2 988 927,48	3 734 824,96	2 555 287,99	1 179 536,97
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participation	5 083 627,13	1 566 801,57	3 516 825,56	4 120 109,19	- 603 283,63
Prêts et comptes rattachés	289 511,80	-	289 511,80	319 511,21	- 29 999,41
Dépôts et cautionnements versés	147 904,23	4 524,49	143 379,74	12 276,51	131 103,23
Sous total :	5 521 043,16	1 571 326,06	3 949 717,10	4 451 896,91	- 502 179,81
TOTAL ACTIF IMMOBILISE :	67 098 994,16	31 441 660,25	35 657 333,91	35 807 574,36	- 150 240,45
FOURNISSEURS AVANCES & ACOMPTE	105 867,68		105 867,68	87 618,40	18 249,28
COTISATIONS A RECEVOIR	1 685 258,48	532 256,62	1 153 001,86	900 808,13	252 193,73
CREANCES DIVERSES					
Personnel	74,45	-	74,45	2 562,73	- 2 488,28
Organismes sociaux	1 018,12	-	1 018,12	1 519,30	- 501,18
Etat	-	-	-	-	-
Autres débiteurs	501 760,36	43 375,99	458 384,37	471 208,87	- 12 824,50
Sous total :	502 852,93	43 375,99	459 476,94	475 290,90	- 15 813,96
VALEURS MOBILIERES DEPLACEMENT	16 849 611,81	-	16 849 611,81	22 625 076,53	-5 775 464,72
DISPONIBILITES	8 323 017,03		8 323 017,03	3 368 333,22	4 954 683,81
TOTAL ACTIF CIRCULANT :	27 466 607,93	575 632,61	26 890 975,32	27 457 127,18	- 566 151,86
COMPTES DE REGULARISATION	1 420 577,28		1 420 577,28	1 177 777,70	242 799,58
TOTAL ACTIF :	95 986 179,37	32 017 292,86	63 968 886,51	64 442 479,24	- 473 592,73

2. Bilan passif

POSTES	Au 31 déc. 2024	Au 31 déc. 2023	Variations
CAPITAUX PROPRES			
Réserve générale	53 996 422,17	55 520 470,06	- 1 524 047,89
Réserve fonds catastrophe	600 000,00	600 000,00	-
Report à nouveau	-	-	-
Résultat en attente d'affectation	-	-	-
Résultat de l'exercice	- 1 408 874,43	- 1 524 047,89	115 173,46
Sous total :	53 187 547,74	54 596 422,17	-1 408 874,43
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	64 000,00	23 906,00	40 094,00
Provisions pour charges	3 071 360,00	2 714 007,00	357 353,00
Sous total :	3 135 360,00	2 737 913,00	397 447,00
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 558,23	6 022,07	1 536,16
Avances sur cotisations	339 984,03	252 374,70	87 609,33
Fournisseurs et comptes rattachés	2 287 880,29	2 410 398,26	- 122 517,97
Fournisseurs immobilisations	90 949,87	-	90 949,87
Personnel et comptes rattachés	1 357 083,73	1 237 841,17	119 242,56
Autres dettes fiscales et sociales	3 103 942,64	2 770 513,38	333 429,26
Autres dettes	362 599,98	351 346,49	11 253,49
Sous total :	7 549 998,77	7 028 496,07	521 502,70
COMPTES DE REGULARISATION	95 980,00	79 648,00	16 332,00
TOTAL PASSIF :	63 968 886,51	64 442 479,24	- 473 592,73

3. Compte de résultat

POSTES	du 1er jan. 2024 au 31 déc. 2024	du 1er jan. 2023 au 31 déc. 2023	Variations
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	40 144 603,50	37 743 037,50	2 401 566,00
Autres produits	2 138 194,76	1 937 643,08	200 551,68
Subventions	2 000,00	20 000,00	- 18 000,00
Autres produits de gestion courante	123 508,07	94 849,19	28 658,88
Reprises sur provisions et amortissement, transferts de charges	345 732,25	272 095,77	73 636,48
Sous total I :	42 754 038,58	40 067 625,54	2 686 413,04
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et autres charges externes	19 813 205,77	18 625 888,60	1 187 317,17
Impôts et taxes	2 289 545,93	2 113 261,42	176 284,51
Salaires et traitements	12 195 710,32	11 695 179,75	500 530,57
Charges sociales	5 696 031,04	5 420 625,30	275 405,74
Subventions diverses	69 300,00	79 150,00	- 9 850,00
Autres charges	191 313,46	181 391,77	9 921,69
Dotations aux amortissements	3 185 645,67	3 015 661,69	169 983,98
Dotations aux provisions	683 802,10	609 048,47	74 753,63
Sous total II :	44 124 554,29	41 740 207,00	2 384 347,29
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) :	- 1 370 515,71	- 1 672 581,46	302 065,75
PRODUITS FINANCIERS			
Revenus financiers	1 252 049,88	1 209 468,64	42 581,24
Reprise de provisions des valeurs mobilières de placement	-	-	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-	-
Sous total III :	1 252 049,88	1 209 468,64	42 581,24
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts des emprunts et des dettes	-	-	-
Charges nets sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-	-
Différence négative de change	-	25,61	- 25,61
Dotations aux provisions	603 283,63	728 234,84	- 124 951,21
Sous total IV :	603 283,63	728 260,45	- 124 976,82
RESULTAT FINANCIER (III-IV) :	648 766,25	481 208,19	167 558,06
RESULTAT COURANT (I-II+III-IV) :	- 721 749,46	- 1 191 373,27	469 623,81
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	76 578,75	32 720,00	43 858,75
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	526 990,72	159 933,62	367 057,10
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) :	- 450 411,97	- 127 213,62	- 323 198,35
IMPOT SUR LES BENEFICES	236 713,00	205 461,00	31 252,00
RESULTAT :	- 1 408 874,43	- 1 524 047,89	115 173,46
TOTAL DES PRODUITS :	44 082 667,21	41 309 814,18	2 772 853,03
TOTAL DES CHARGES :	45 491 541,64	42 833 862,07	2 657 679,57

4. Extrait du rapport du commissaire aux comptes



ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Grant Thornton SAS
SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes

ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

4 avenue Ruysdaël
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres du Conseil National

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil National nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ordre National des Pharmaciens relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ordre à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Ordre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier du Conseil National.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 13 mai 2025 à Neuilly sur Seine,

Le commissaire aux comptes,

Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International



Christian BANDE
Associé